ETATS FINANCIERS

CERTIFIÉ CONFORME,



Le Président, Christophe PIERRE

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	2 456 030	97,26	3 171 484	97,64	-715 455	-22,56
Production vendue	69 210	2,74	76 790	2,36	-7 580	-9,87
Montant net du chiffre d'affaires	**2 525 239**	**100,00**	**3 248 274**	**100,00**	**-723 035**	**-22,26**
Reprises sur amort., dép. et provisions	4 169	0,17	17 993	0,55	-13 824	-76,83
Autres produits	33 003	1,31	37 390	1,15	-4 387	-11,73
Total des produits d'exploitation (I)	**2 562 412**	**101,47**	**3 303 658**	**101,71**	**-741 246**	**-22,44**
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	784 371	31,06	1 060 695	32,65	-276 323	-26,05
Variation de stock (m/ses)	78 851	3,12	120 747	3,72	-41 896	-34,70
Achats de m.p & aut.approv.	25 069	0,99	46 804	1,44	-21 735	-46,44
Autres achats & charges externes	640 960	25,38	612 293	18,85	28 667	4,68
Impôts, taxes et vers. assim.	190 509	7,54	225 786	6,95	-35 276	-15,62
Salaires	804 575	31,86	882 449	27,17	-77 874	-8,82
Cotisations sociales	350 013	13,86	424 158	13,06	-74 145	-17,48
Dotations aux amort. et aux dépréciations	381 155	15,09	202 256	6,23	178 900	88,45
Sur immob. : dotations aux amort.	*57 201*	*2,27*	*64 308*	*1,98*	*-7 107*	*-11,05*
Sur actif circulant : dotations aux dép.	*323 955*	*12,83*	*137 948*	*4,25*	*186 007*	*134,84*
Autres charges	24 128	0,96	20 668	0,64	3 460	16,74
Total des charges d'exploitation (II)	**3 279 631**	**129,87**	**3 595 856**	**110,70**	**-316 224**	**-8,79**
Résultat d'exploitation (I - II)	**-717 219**	**-28,40**	**-292 198**	**-9,00**	**-425 021**	**145,46**
Quote-part sur op. faites en commu						
Produits financiers						
De participations			1 345	0,04	-1 345	-100,00
D'autres valeurs mob. et créances actif im	15 809	0,63	15 456	0,48	352	2,28
Autres intérêts et produits assimilés	138 554	5,49	191 033	5,88	-52 480	-27,47
Reprises sur dépréciations et provisions	82 917	3,28	152 974	4,71	-70 057	-45,80
Différences positives de change	1		12 770	0,39	-12 768	-99,99
Total des produits financiers (V)	**237 280**	**9,40**	**373 578**	**11,50**	**-136 298**	**-36,48**
Charges financières						
Dotations aux amort. dépréciations et prov	52 016	2,06	126 162	3,88	-74 147	-58,77
Intérêts et charges assimilées	2 171	0,09	3 421	0,11	-1 250	-36,54
Différences négatives de change	13 238	0,52	5 810	0,18	7 428	127,84
Total des charges financières (VI)	**67 425**	**2,67**	**135 394**	**4,17**	**-67 969**	**-50,20**
Résultat financier (V - VI)	**169 855**	**6,73**	**238 185**	**7,33**	**-68 329**	**-28,69**
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	**-547 364**	**-21,68**	**-54 013**	**-1,66**	**-493 351**	**913,39**
Produits exceptionnels (VII)	26 022	1,03	42 702	1,31	-16 680	-39,06
Charges exceptionnelles (VIII)	35 992	1,43	45 687	1,41	-9 695	-21,22

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	**-9 970**	**-0,39**	**-2 985**	**-0,09**	**-6 985**	**233,99**
Total des produits (I + III + V + VII)	2 825 715	111,90	3 719 938	114,52	-894 223	-24,04
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX +	3 383 048	133,97	3 776 936	116,28	-393 888	-10,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-557 334**	**-22,07**	**-56 998**	**-1,75**	**-500 335**	**877,81**

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	585 326	293 729	291 597	297 353
Immobilisations corporelles				
Terrains	127 752		127 752	127 752
Constructions	1 632 410	1 395 359	237 051	265 292
Install. techniques, matériel et outillage	64 030	62 839	1 192	862
Autres immobilisations corporelles	784 425	779 996	4 429	6 940
Immobilisations financières				
Participations	62 009	62 009		
Total actif immobilisé (III)	**3 255 953**	**2 593 931**	**662 022**	**698 199**
Stocks et en-cours				
Marchandises	5 066 177	2 813 938	2 252 239	2 500 427
Créances				
Clients et comptes rattachés	830 831	326 754	504 078	613 978
Autres créances	370 281	102 687	267 594	260 271
Charges constatées d'avance	6 424		6 424	7 128
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	6 756 079	52 016	6 704 063	7 118 481
Disponibilités	1 330 431		1 330 431	1 334 377
Total actif circulant (IV)	**14 360 224**	**3 295 395**	**11 064 829**	**11 834 662**
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)	4		4	5 892
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**17 616 181**	**5 889 327**	**11 726 855**	**12 538 753**

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	228 000	228 000
Réserves		
Réserve légale	22 867	22 867
Réserves statutaires ou contractuelles	674	674
Autres réserves	4 858 667	4 858 667
Report à nouveau	6 176 059	6 233 057
Résultat de l'exercice	**-557 334**	**-56 998**
Provisions réglementées	352 949	342 980
Total capitaux propres (I)	**11 081 883**	**11 629 247**
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques	4	5 892
Total des provisions (II)	**4**	**5 892**
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	20	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	380 472	513 040
Personnel	*122 111*	*189 217*
Organismes sociaux	*89 123*	*72 424*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*18 936*	*39 520*
Autres dettes fiscales et sociales	*29 749*	*21 916*
Dettes fiscales et sociales	259 918	323 077
Autres dettes	4 393	67 470
Total des dettes (III)	**644 803**	**903 607**
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)	165	7
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**11 726 855**	**12 538 753**

ANNEXE

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ORBITEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 11 726 855 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 557 334 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Changement de règlementation comptable

La société a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2022-06.

Le règlement ANC 2022-06 d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025 supprime la technique du transfert de charges, redéfinit la notion de résultat exceptionnel et modifie les états financiers.

Le règlement ANC 2022-06 est d'application prospective.

L'impact de ce nouveau règlement est non significatif sur les états financiers de la société.

Comptes annuels au 31 décembre 2024 tels qu'approuvés par l'organe délibérant lors de l'exercice précédent

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'approuvés par l'organe compétent en N-1 sont ajoutés en fin d'annexe.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à des éléments achetés. Après analyse, le fonds commercial est présumé avoir fait une durée d'utilisation non limitée. Conformément au règlement de l'autorité des normes comptables n°2015-06 du 04 décembre 2015, une appréciation de l'évaluation du fonds commercial a été effectuée et le sera chaque année même en

Règles et méthodes comptables

l'absence d'indice de perte de valeur. Aucune dépréciation n'est à comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Afin de fixer les règles de leur évaluation, on distingue les catégories d'immobilisations financières selon les critères suivants:

- les titres de participations sont ceux des sociétés dans le capital desquelles ORBITEC détient en général au moins 10% et/ou exerce une influence. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage, déterminée en fonction de l'actif net éventuellement réévaluée de sa valeur de rendement, de sa valeur de rentabilité et de ses perspectives d'avenir, est inférieur à son prix de revient.
pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
- les créances attachées à des participations sont évaluées en fonction de la situation financière des participations auxquelles elles sont liées.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 2 à 5 ans
* Constructions : 7 à 20 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 1 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires

Provisions règlementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour hausse des prix constitués au titre des exercices antérieurs.

Rémunération de la Direction Générale

La rémunération de la Direction Générale n'est pas communiquée car cela induirait à mentionner la rémunération individuelle.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	585 326			585 326
Immobilisations incorporelles	**585 326**			**585 326**
- Terrains	127 752			127 752
- Constructions sur sol propre	224 260			224 260
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 419 718	18 489	30 056	1 408 151
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	68 174	915	5 058	64 030
- Installations générales, agencements aménagements divers	527 050	1 620	4 271	524 399
- Matériel de transport	22 072			22 072
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	242 138		4 184	237 954
- Biens reçus par legs et destinés à être cédés				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 631 164**	**21 024**	**43 569**	**2 608 618**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	62 009			62 009
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**62 009**			**62 009**
ACTIF IMMOBILISE	**3 278 498**	**21 024**	**43 569**	**3 255 953**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			287 973	5 756		293 729
Immobilisations incorporell			**287 973**	**5 756**		**293 729**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	7 à 20 ans		222 091	984		223 074
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct	4 à 10 ans		1 156 595	45 745	30 055	1 172 285
- Installations techniques, matérie et outillage industriels	5 à 10 ans		67 312	584	5 058	62 839
- Installations générales, agence et aménagements divers	2 à 10 ans		527 035	135	4 271	522 898
- Matériel de transport	1 à 5 ans		22 072			22 072
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	3 à 10 ans		235 214	3 996	4 184	235 026
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			**2 230 318**	**51 444**	**43 568**	**2 238 194**
Total			**2 518 291**	**57 200**	**43 568**	**2 531 923**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 207 537 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	830 831	830 831	
Autres	370 281	370 281	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	6 424	6 424	
Total	**1 207 537**	**1 207 537**	

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	8 228
Charges sociales - produits à recev	106 107
Etat - produits à recevoir	84 127
AGIOS & INTERETS A RECEVOIR	5 333
ORBITEC DIFFUSION	52 170
Total	

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 2 813 938 euros.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constitué du montant de la différence.

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 228 000,00 euros décomposé en 1 200 titres d'une valeur nominale de 190,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 200	190,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 200	190,00

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	6 233 057
Résultat de l'exercice précédent	-56 998
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**6 176 059**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	6 176 059
Total des affectations	**6 176 059**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	228 000				228 000
Réserve légale	22 867				22 867
Réserves générales	4 858 667				4 858 667
Réserves réglementées	674				674
Report à Nouveau	6 233 057	6 176 059	6 176 059	6 233 057	6 176 059
Résultat de l'exercice	-56 998	56 998	-557 334	-56 998	-557 334
Provisions réglementées	342 980		35 992	26 022	352 949
Total Capitaux Propres	**11 629 247**	**6 233 057**	**5 654 717**	**6 202 081**	**11 081 883**

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	342 980	35 992	26 022	352 949
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**342 980**	**35 992**	**26 022**	**352 949**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	5 892	3	5 891		4
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risque et charges					
Autres provisions					
Total	**5 892**	**3**	**5 891**		**4**
Répartition des dotations et de reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières			5 888		
Exceptionnelles		35 992	26 022		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 644 803 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	20	20		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	380 472	380 472		
Dettes fiscales et sociales	259 918	259 918		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 393	4 393		
Produits constatés d'avance				
Total	**644 803**	**644 803**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES N/PARVENUES	20 827
FOURNISSEURS - SCES EXTERIEURS	166 773
FOURNISSEURS - AUT. SCES EXT.	70 449
PROVISION CONGES PAYES	69 596
PROVISION CONGES PAYES - CHARGES	33 406
Primes de bilan CAP	12 911
Rappel de Salaires CAP	6 197
Etat - Charges à payer	23 066
Clients - RRR à accorder	3 932
Total	**407 158**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Frais financiers d avance	6 424		
Total	**6 424**		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 18 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	12
Cadres et ingénieurs	6
Total	**18**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Fusion simplifiée

La société ORBITEC a absorbé la société ORBITEC DIFFUSION suite à un traité de fusion simplifiée du 20 janvier 2026 ayant une date d'effet au 1er janvier 2026.

O R B I T E C
Société par Actions Simplifiée au capital de 228.000 euros
Siège social : 28/30, rue Fernand Pelloutier - 92110 CLICHY
722 029 022 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

Réunion du 19 juin 2026

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à **557 333,57 €**, au compte « Report à nouveau ».

En conséquence, le solde créditeur du compte « Report à nouveau » s'établit à **5 618 725,50 €**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer tous dépôts ou formalités conformément à la loi.

Le présent extrait est limité aux seules décisions ci-dessus reproduites.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Président
Christophe PIERRE

ORBITEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 228 000 €
Siège social : 28/30, rue Fernand Pelloutier – 92110 CLICHY
R.C.S. NANTERRE 722 029 022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

14, rue Pelouze 75008 Paris -. Tél. +33 (0)1 45 22 84 45 -. E.mail : contact@cagnat-associes.com
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros. R.C.S. PARIS 342 965 985
N.I.I FR 52 342 965 985

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'Associé unique de la Société ORBITEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORBITEC SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de règlementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

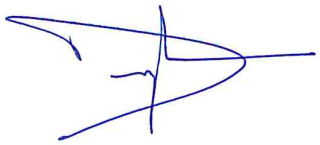
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 juin 2026

Le commissaire aux comptes

CAGNAT & Associés



Frédéric DROUGARD